

## **PROPOSITION DE CHARTE PRECISANT LES CONDITIONS d'ACCES**

### **AU CAHIER DE TEXTE NUMERIQUE du COLLEGE/LYCEE XXX**

La circulaire n° 2010-136 du 6-9-2010, parue au BOEN n°32 du 9 septembre 2010, établit le cahier de texte numérique à la rentrée 2011. Conformément à cette circulaire, et dans le cadre de la mise en œuvre de son autonomie pédagogique et éducative, le conseil d'administration du COLLEGE/LYCEE XXX adopte une charte d'utilisation du cahier de texte numérique.

#### **Principe général :**

- Le cahier de texte numérique n'a pas vocation à remplacer l'agenda personnel des élèves, qui sont toujours tenus d'y inscrire le travail à faire à la maison. Il n'est pas non plus un double numérisé de l'enseignement dispensé en classe, construit avec les élèves, et ne contient donc pas l'intégralité de la trace écrite, afin de ne pas inciter les élèves à ne plus rien noter. Le fait qu'un travail à faire ne soit pas indiqué sur le cahier de texte numérique ne dispense pas l'élève de l'effectuer.
- Les enseignants n'ont accès qu'aux cahiers de textes qui les concernent.
- Tous les parents qui le souhaitent peuvent consulter le cahier de texte numérique dans l'établissement. L'accès aux cahiers de texte de la classe ne sera ouvert qu'aux parents d'élèves ou aux représentants légaux pour la ou les classes de leur(s) enfant(s). Un compte associant nom d'utilisateur et mot de passe sera paramétré à cet effet, les familles s'engageant à ne pas le divulguer. La consultation du cahier de texte est un droit de regard accordé aux parents et non un droit d'ingérence.

#### **Pour le cas où le cahier de texte serait mis à disposition à travers le réseau internet :**

- Ces cahiers de textes ne seront consultables par les corps d'inspection que sur autorisation du professeur concerné, lors des visites d'inspection. Le chef d'établissement ouvrira alors un accès en lecture limité dans le temps. Cet accès permettra aux inspecteurs de viser ces cahiers de textes lors de leurs visites.
- Le chef d'établissement informe 8 jours avant les professeurs de la date choisie pour qu'il y porte son visa.

#### **D'une manière générale :**

Ce système dépend totalement du fonctionnement de la connexion à Internet, du réseau et des installations informatiques en général. Les professeurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de retard dans la saisie des informations du Cahier de texte numérique.